



Casier judiciaire et chien de deuxième catégorie

Par **audrey62**, le **05/05/2010** à **21:02**

Bonjour,

En 2003, j'ai adopté un chien de deuxième catégorie, à ce moment là mon casier judiciaire était vierge. Mais fin 2006 ou début 2007 (je ne sais plus exactement car j'ai perdu tous les papiers de mon jugement), j'ai été condamné à 5 ans de prison avec sursis pour une bêtise, en effet j'avais gagné un catana sur une fête foraine et je me suis fait arrêter et comme c'est une arme blanche est que c'est illégal je me suis retrouvé au tribunal. Le problème est que avec la nouvelle loi sur les chiens de deuxième catégorie je dois remplir plein de conditions mais normalement une personne qui a commis un délit ne doit pas posséder un chien de cette catégorie, mais je ne sais même pas si ma condamnation apparaît sur mon casier. J'ai fait une demande sur internet mais je vais recevoir le volet trois, mais la loi dit que c'est sur le volet deux que l'on ne doit avoir rien d'inscrit.

J'aimerais donc savoir si on peut me refuser le permis de détention de chien de deuxième catégorie à cause de ça et est-ce que l'on peut me retirer mon chien?

Sinon est-ce que le maire de ma commune peut demander le bulletin 2 de mon casier judiciaire?

Merci d'avance

Par **Coco**, le **08/06/2010** à **19:00**

Moi j'ai des potes qui ont été condamnés ils ont fait de la prison pourtant ils ont déclaré leurs chiens de 1ère et de 2ème catégorie à leur nom sans problèmes à mon avis il y a aucune

verifications de ce côté la sauf peut être en cas d'accident grave avec le chien